

NOV 14 1979

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEEA/C.1/34/L.17
12 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Point 42 f) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE

PROGRAMME DE BOURSES D'ETUDES DES NATIONS UNIES SUR LE
DESARMEMENT

Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Nigéria, Philippines, Suède et Yougoslavie :
projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant la décision qu'elle a prise à sa dixième session extraordinaire de créer un programme de bourses d'études sur le désarmement 1/,

Rappelant également sa résolution 33/71 E du 14 décembre 1978, approuvant les directives établies par le Secrétaire général pour ce programme 2/,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'application du programme de bourses d'études sur le désarmement pour 1979 3/,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement;
2. Décide de poursuivre le programme;
3. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour que le programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement pour 1980 soit appliqué conformément aux directives approuvées à la trente-troisième session;
4. Prie également le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, un rapport sur la question de l'application du programme de bourses d'études.

1/ Résolution S-10/2, par. 108.

2/ A/33/305.

3/ A/34/640.